

Décret portant nomination et titularisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
 VU le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
 VU les dossiers des intéressés,

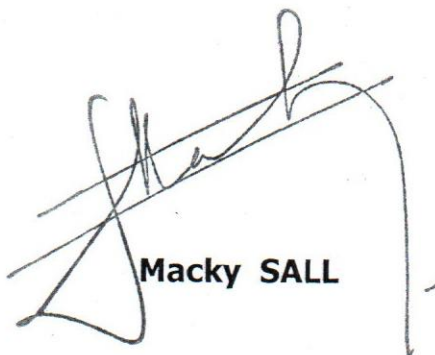
DECRETE :

Article premier.- Les professeurs contractuels dont les noms figurent au tableau ci-dessous, titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES), sessions de 2018 et 2019, sont nommés et titularisés, ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement secondaire (PES), hiérarchie A1, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Prénoms et nom	Date et lieu de naissance	Grade et échelon	Date d'effet
Hassan NDIAYE	25/06/1988 à Dakar	PES. 4 ^{ème} CL 1 ^{er} EC	01/10/2020
Saturnaine Damas MALOU	15/05/1986 à Témento	PES. 4 ^{ème} CL 1 ^{er} EC	01/10/2020

Article 2.- Le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public et le Ministre de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le **07 juillet 2021**



Macky SALL